

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JANVIER 2014

2/4 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -
RESTRUCTURATION DE LA GALERIE COMMERCIALE « EUROPE » -
AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », la Ville et ses partenaires (Région Nord Pas-de-Calais et ANRU) se sont engagés dans une restructuration importante de la galerie commerciale de l'Europe, poursuivant l'objectif de contribuer à la nécessaire redynamisation de l'offre commerciale.

Pour ce faire, la Ville a mandaté la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM VR) afin de piloter ce projet. Cette société a proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint COLDEFY & Associés (architecte), GINGER SECHAUD-BOSSUYT (Bureau d'Etudes Techniques) et LOISON Pascal (économiste de la construction) pour un montant, après notification de l'avenant n° 1, de 343 020 € HT.

Le mandataire du groupement conjoint, COLDEFY & Associés, a informé la SEM Ville Renouvelée, par courrier en date du 16 avril 2013, de la fusion simplifiée entre GRONTMIJ SA, société absorbante et sa filiale GINGER SECHAUD-BOSSUYT, société absorbée.

Cette fusion nécessite donc le transfert de la part de marché de maîtrise d'œuvre n° 077/11 contracté par GINGER SECHAUD BOSSUYT à GRONTMIJ SA à compter du 30 avril 2013, dans tous ses droits et obligations vis-à-vis du maître d'ouvrage délégué.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 077/11 avec le titulaire conformément aux dispositions du Code de Marchés Publics.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.